



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 – 22 juin 2007

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME (Rome, 21 – 25 mai 2007)

Table des matières

	Pages
Questions portées à l'attention du Conseil	iii
Introduction	1
Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	1
Point 3: Sommaire du Programme de travail et budget 2008-09	1
Point 4: Évaluation	3
A. ÉVALUATION DES ACTIVITÉS MISES EN OEUVRE PAR LA FAO DANS LE DOMAINE DES PRODUITS ET DU COMMERCE INTERNATIONAL	3

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

B. ÉVALUATION EN TEMPS RÉEL DES OPÉRATIONS D'URGENCE ET DE RELÈVEMENT MISES EN OEUVRE PAR LA FAO À LA SUITE DU SÉISME ET DU TSUNAMI DANS L'OCÉAN INDIEN	4
C. ÉVALUATION DU TELEFOOD – RÉPONSE DÉTAILLÉE DE LA DIRECTION	5
D. POUR UNE INTERVENTION PLUS EFFICACE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN, Y COMPRIS SES EFFETS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LES MOYENS D'EXISTENCE ET LA PAUVRETÉ – ÉVALUATION MULTILATÉRALE DE LA CAMPAGNE 2003-05 DE LUTTE ANTIACRIDIENNE – RÉPONSE DÉTAILLÉE DE LA DIRECTION	6
E. PLAN DE TRAVAIL À ÉVOLUTION CONTINUE CONCERNANT L'ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE 2006-09	7
F. CONDUITE ET FINANCEMENT DE L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES ACTIVITÉS EXTRABUDGÉTAIRES	8
Point 5. Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	8
Point 6. Autres questions	9

Questions portées à l'attention du Conseil

Questions soumises pour examen et/ou décision

	Paragraphes
Point 3: Sommaire du programme de travail et budget 2008-09	4 – 10
Point 4: Évaluation	
f) Conduite et financement de l'évaluation indépendante des activités extrabudgétaires	39

Questions soumises pour information

	Paragraphes
Point 4: Évaluation	
a) Évaluation des activités mises en oeuvre par la FAO dans le domaine des produits et du commerce international	11 - 14
b) Évaluation en temps réel des opérations d'urgence et de relèvement mises en oeuvre par la FAO à la suite du séisme et du tsunami dans l'océan Indien	15 - 21
c) Évaluation du Telefood – Réponse détaillée de la Direction	22 - 26
d) Pour une intervention plus efficace contre le criquet pèlerin, y compris ses effets sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté – Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 de lutte antiacridienne – Réponse détaillée de la Direction	27 - 35
e) Plan de travail à évolution continue concernant l'évaluation pour la période 2006-09	36 - 38
Point 5: Rapports du corps commun d'inspection des Nations Unies	40
Point 6: Autres questions	41

RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

21 – 25 mai 2007

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa quatre-vingt-dix-septième session.
2. Ont participé à la session les Membres ci-dessous:

Président: M. V. Heard (Royaume-Uni)
Vice-Président: S.E. M. Arvelo Caamaño (République dominicaine)
Membres: Mme V.B. Titi (Afrique du Sud)
M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
Mme J. Barfield (Australie)
M. J. Melanson (Canada)
M. R. Parasuram (Inde)
S.E. A.A. Zaied (Jamahiriya arabe libyenne)
Mme Z. Budhan (Jamaïque)
M. Y. Olaniran (Nigéria)
M. R. Recide (Philippines)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour¹ et du calendrier

3. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion ont été approuvés.

Point 3: Sommaire du Programme de travail et budget 2008-09²

4. Le Comité a reconnu que, conformément aux orientations données par le Conseil, le SPTB 2008-09 s'attachait principalement à présenter des propositions visant à rétablir la situation financière de l'Organisation. Il a en outre reconnu que le document précisait les ressources nécessaires pour un « budget de maintenance » au cours du prochain exercice biennal, qui prévoyait la poursuite du travail prioritaire déjà approuvé par les Membres et identifiait les augmentations prévues des coûts et les implications des coûts additionnels. Le Comité a déclaré qu'à son avis, l'expression « budget de maintenance » désignait le niveau total des ressources nécessaires pour poursuivre le programme de travail actuel, sans exclure une modification des allocations de ressources ou un ajustement des activités entre les programmes, en attendant les résultats de l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

5. Le Comité s'est félicité des présentations orales faites par des hauts fonctionnaires du Secrétariat concernant les faits saillants des sessions des Comités techniques qui ont eu lieu au début de 2007 et les activités en cours ou prévues dans les différents départements afin de relever les défis identifiés. Il a noté que les activités supplémentaires recommandées par les Comités techniques devaient être vues dans le contexte de ressources limitées, comme l'ont fait observer de nombreux hauts fonctionnaires de la FAO dans leur présentation.

¹ PC 97/1; PC 97/INF/1.

² CL 132/3.

6. Le Comité a reconnu que le Programme de travail de la FAO devait absolument refléter les défis majeurs, notamment les aspects programmatiques de domaines thématiques comme les changements climatiques et la bioénergie et d'autres questions. Le Comité a également estimé qu'il fallait appliquer sans aucune modification l'objectif stratégique prévoyant la réalisation des OMD. Il espérait que cela se traduise principalement par un ajustement des priorités dans les programmes actuels sans réduire les travaux sur les questions prioritaires de fond qui avaient été approuvées. Le Comité a également souligné la nécessité de prendre des initiatives multidisciplinaires clés comme favoriser la gestion des connaissances et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional.
7. Le Comité a rappelé que lorsqu'ils avaient approuvé le PTB révisé 2006-07 à leurs sessions de mai 2006, le Comité du Programme et le Comité financier avaient identifié des déficits critiques de financement affectant un certain nombre de domaines intéressant au plus haut point les Membres (ceux-ci étaient également abordés dans le SPTB 2008-09 à la Section II.D). Le Comité a confirmé la priorité attachée à ces domaines et par conséquent la nécessité de combler dans la mesure du possible ces déficits de financement au cours du prochain exercice biennal, y compris en explorant les possibilités d'appui extrabudgétaire stratégique.
8. À la lumière de ce qui précède, le Comité a déclaré attendre avec intérêt la préparation des propositions de la version intégrale du PTB, dans lesquelles le Secrétariat prendrait en compte les orientations données par les Comités techniques du Conseil, analyserait plus en détail les résultats des évaluations et autoévaluations, tirerait les enseignements des partenariats conclus et continuerait à examiner les moyens de réduire les déficits de ressources dans les domaines prioritaires. Il a pris note avec satisfaction du fait que le Secrétariat comptait faire un premier pas vers une approche plus stratégique de la mobilisation des ressources en présentant de façon intégrée les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires nécessaires pour les travaux en cours et les nouvelles activités dans la version intégrale du PTB.
9. Le Comité a recommandé que la version intégrale du PTB développe l'analyse des questions présentées dans le Sommaire, comprenne des descriptifs de programmes dans chaque chapitre et présente une ventilation des allocations de ressources proposées, jusqu'au niveau de l'entité de programme. Il a également estimé qu'il serait utile que le PTB recoure à des méthodes novatrices de présentation pour établir une distinction au niveau des programmes, entre les activités en cours et celles qui pourraient être considérées comme entièrement neuves. Lors de son examen des domaines thématiques présentés au paragraphe 44, le Comité a noté que ceux-ci seraient décrits dans la version intégrale du PTB.
10. Le Comité a souligné que l'Évaluation externe indépendante de la FAO allait probablement présenter des recommandations ayant potentiellement des effets d'une portée considérable sur la teneur des activités et sur leur degré de priorité, donnant ainsi aux Membres une excellente possibilité de définir les orientations stratégiques futures de l'Organisation. En conséquence, le Comité a estimé qu'il était important de ne pas préjuger des conclusions de l'Évaluation externe indépendante et il a donc appelé l'attention du Conseil sur le fait qu'il n'avait pas examiné, à sa session actuelle, les activités prévues et les priorités avec le même degré de détail que d'habitude.

Point 4: Évaluation

A. ÉVALUATION DES ACTIVITES MISES EN OEUVRE PAR LA FAO DANS LE DOMAINE DES PRODUITS ET DU COMMERCE INTERNATIONAL³

11. Le Comité s'est félicité du processus et de la méthodologie d'évaluation, notamment de la participation d'un groupe d'experts à la définition du mandat et de la portée de l'évaluation, ainsi qu'à l'examen du projet de rapport. L'évaluation aurait toutefois dû accorder plus d'attention à l'identification des résultats et impacts des activités réalisées par la FAO et le rapport aurait pu présenter de façon plus dynamique ses recommandations concernant les priorités et les questions à aborder.

12. Le Comité a estimé que la réponse de la direction était à la fois positive et utile. Il a demandé à la direction de lui présenter à une prochaine session une déclaration de stratégie, assortie de priorités et d'un calendrier bien définis, en ce qui concerne les activités réalisées par la FAO dans le domaine des produits et du commerce international. Cette stratégie devrait être examinée par le Comité des produits, y compris les thèmes prioritaires, et indiquer la répartition du travail entre les différentes unités de l'Organisation, ainsi que l'approche suivie pour établir des partenariats internes et externes, en accordant l'attention voulue aux partenariats avec des institutions des pays en développement.

13. Le Comité a souscrit aux recommandations de l'évaluation qui faisaient valoir que les activités devraient se concentrer sur l'analyse des tendances à plus long terme. Il est également convenu que l'utilisation de modèles par la FAO se limiterait à COSIMO⁴ et que pour les travaux portant sur d'autres modèles, l'Organisation optimiserait ses partenariats. Il a en outre appuyé le rôle joué par la FAO dans l'analyse des changements des instruments commerciaux et du régime commercial et de leurs incidences pour les pays en développement, tout en notant que cette analyse devrait rester neutre. Il a appelé l'attention de la direction sur certaines questions identifiées lors de ses débats, dont le degré de priorité devrait être défini dans la stratégie, y compris:

- a) priorité accrue à la stratégie de diffusion des produits de l'Organisation et système axé sur les résultats mettant à profit le retour d'informations concernant l'utilisation et les résultats de ces produits;
- b) accent mis sur le développement des marchés nationaux des produits de base et des chaînes de valeur pour contribuer au renforcement des capacités en vue de participer aux marchés et au commerce à l'échelle internationale;
- c) priorité à accorder au renforcement des capacités nationales au niveau des institutions et des ressources humaines, à l'analyse des produits et du commerce international et examen des questions débattues au sein d'organismes intergouvernementaux;
- d) travaux axés sur un nombre limité de thèmes clairement identifiés, qui devraient souvent être abordés sur une base interdépartementale, en notant que la Division EST ne serait pas nécessairement la division chef de file pour toutes les questions (par exemple, la bioénergie);
- e) rôle des Groupes intergouvernementaux de produits et du Comité des produits; le Comité a estimé à ce propos qu'il existait de plus amples possibilités de rationaliser les travaux des Groupes intergouvernementaux et d'en renforcer l'utilité.

³ PC 97/4 a); PC 97/4 a) Sup. 1.

⁴ Modèle de simulation sur les produits.

14. Le Comité a estimé qu'il existait des risques de politisation du Comité des produits si ses réunions se tenaient à Genève comme le suggérait l'évaluation (tout en notant le fondement logique contenu dans le rapport d'évaluation, c'est-à-dire afin d'assurer un échange plus étroit entre les spécialistes de l'agriculture et du commerce et entre la FAO, la CNUCED et l'OMC concernant le commerce des produits agricoles).

B. ÉVALUATIONS EN TEMPS RÉEL DES OPÉRATIONS D'URGENCE ET DE RELÈVEMENT MISES EN OEUVRE PAR LA FAO A LA SUITE DU SEISME ET DU TSUNAMI DANS L'OCÉAN INDIEN⁵

15. Le Comité s'est félicité de la rigueur et de la qualité de l'évaluation. Il a également pris note avec satisfaction de la réponse détaillée et positive de la direction. Il a noté l'utilité des évaluations en temps réel, qui facilitent l'apprentissage participatif et l'application immédiate par la direction des leçons tirées. Il a néanmoins estimé qu'il serait important de réaliser une évaluation indépendante a posteriori afin d'évaluer les avantages durables des opérations sur le plan des moyens d'existence et du renforcement des capacités.

16. Il a fait sienne l'opinion de l'évaluation selon laquelle, dans l'ensemble, la FAO avait répondu de façon louable au tsunami dans un environnement difficile, où toutes les organisations étaient confrontées à de grands problèmes. Les difficultés à surmonter pour passer de la phase des secours et de la réhabilitation à celle du développement ne peuvent pas être abordées uniquement par la FAO mais doivent être prises en charge également par les gouvernements nationaux, les donateurs et les partenaires sur le terrain, agissant ensemble. Le Comité a reconnu que la FAO devrait s'efforcer de reconstruire les capacités pour assurer des moyens d'existence durables, en un mot « reconstruire en mieux », mais que les donateurs accordaient souvent la priorité à des interventions à court terme. Les ONG nationales pourraient être des partenaires importants non seulement pendant les phases d'urgence mais également pour le relèvement durable.

17. Les Membres ont souligné que la FAO devait aider les pays à mettre en place des capacités durables de prévention et d'intervention contre les catastrophes, notamment sur le terrain. Ils ont regretté que les donateurs soient souvent moins disposés à appuyer ces initiatives que les opérations d'urgence.

18. Le Comité a reconnu que le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation était potentiellement un mécanisme utile permettant aux donateurs d'appuyer des interventions plus rapides et plus programmatiques de la FAO alors que les conditions relativement limitées attachées à ce Fonds permettaient également de réduire les dépenses administratives.

19. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans l'intégration de l'analyse des moyens d'existence et de l'approche fondée sur les moyens d'existence dans les interventions d'urgence de la FAO. Dans l'ensemble, le Comité a souligné que certains des enseignements tirés allaient au-delà du tsunami et pouvaient également s'appliquer à d'autres catastrophes, y compris les ouragans, et étaient valables dans toutes les régions. Cela supposait un renforcement des partenariats avec d'autres organisations techniques internationales et régionales travaillant dans des domaines analogues.

20. Le rôle de la FAO en tant que chef de groupe pour le système multilatéral a été appuyé, y compris la responsabilité partagée avec le PAM pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité a souligné que l'avantage comparatif de la FAO résidait dans la coordination et l'appui technique, tout en reconnaissant que certains intrants opérationnels étaient également importants afin de combler les lacunes de l'assistance fournie par des tiers. La fourniture d'intrants de production donnait également à la FAO le moyen d'exercer un effet multiplicateur en tant que coordinateur.

⁵ PC 97/4 b); PC 97/4 b) Sup. 1.

21. Le Comité a souligné que la direction devait aborder de façon adéquate les goulets d'étranglement opérationnels identifiés par cette évaluation. Des progrès avaient été réalisés, par exemple le nouveau format unifié de descriptif de projet, mais les Membres ont donné des exemples pratiques d'intrants de la FAO arrivant trop tard pour les campagnes agricoles. Le Comité n'était pas entièrement convaincu qu'une suite adéquate avait été donnée aux changements administratifs tels que la délégation de pouvoirs, y compris aux Représentants de la FAO, recommandée par l'évaluation. Il a souligné l'importance des dispositions permettant de déployer rapidement du personnel technique et opérationnel lorsqu'une situation d'urgence apparaît. Conformément à la recommandation de l'évaluation, le Comité a instamment invité la direction à examiner plus avant avec le PAM les options possibles pour les achats et la livraison, alors que la FAO se chargerait des intrants techniques.

C. ÉVALUATION DU TELEFOOD – REPOSE DETAILLÉE DE LA DIRECTION⁶

22. Le Comité a examiné la réponse détaillée de la direction concernant les questions et recommandations soulevées lors de l'évaluation du TeleFood. La plupart des Membres ont estimé que la réponse de la direction était pleinement satisfaisante. Certains Membres ont trouvé que la réponse n'était pas convaincante car elle n'abordait pas pleinement les questions soulevées lors de la session précédente du Comité du Programme, y compris les critères régissant les activités de promotion et le fait de savoir si les projets du TeleFood devaient continuer en tant qu'entités séparées. Le Comité s'est félicité du fait que la Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood et le Programme des Ambassadeurs de la FAO aient été réunis et intégrés au sein de la Division de la communication du Département des connaissances et de la communication, conformément aux recommandations de l'évaluation.

23. Le Comité a reconnu que les activités de promotion étaient une fonction à part entière de l'Organisation. Il existait différents types d'activités de promotion, destinés à différents publics, y compris la promotion assurée par les publications phares de la FAO et les travaux de sensibilisation destinés au grand public. Certains Membres se sont toutefois interrogés sur l'efficacité des initiatives de promotion destinées au grand public. Les activités de promotion du TeleFood appartenaient à cette dernière catégorie d'activités et la mobilisation de fonds en était un produit secondaire. Le Comité a souligné la nécessité d'une stratégie de promotion et de communication, qu'il souhaiterait examiner à une prochaine session. Les questions de promotion et de mobilisation de fonds seraient examinées par l'Évaluation externe indépendante et la stratégie de promotion du TeleFood devrait tenir compte des conclusions de l'Évaluation externe indépendante.

24. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat pour essayer d'améliorer le ciblage, l'impact et l'efficacité des projets du TeleFood. La plupart des Membres ont estimé que de petits projets bien conçus appuyés par le TeleFood pouvaient contribuer utilement à la sécurité alimentaire des ménages. Certains Membres se sont toutefois demandé si l'Organisation avait un avantage comparatif dans ce domaine et s'il était rentable d'effectuer de petits projets isolés compte tenu du niveau élevé des frais généraux; ils se sont référés à la conclusion de l'évaluation selon laquelle les activités de promotion et de mobilisation de fonds devraient servir à appuyer des programmes de terrain prioritaires de la FAO. Le Comité a noté avec satisfaction que l'évaluation et l'approbation des projets du TeleFood devraient, selon les propositions faites, être décentralisées au niveau des bureaux des représentants de la FAO.

25. Le Comité a noté que la priorité pour l'allocation de fonds devrait aller aux pays à faible revenu et à déficit vivrier, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement et, à l'intérieur de chaque pays, aux ménages vivant dans les communautés pauvres, soumis à l'insécurité alimentaire et manquant d'avoirs productifs.

⁶ PC 97/4 c).

26. Le Comité a en outre noté la proposition visant à assurer systématiquement des synergies et des partenariats avec les principaux programmes de la FAO comme le PSSA ou les PNSA et d'autres projets de la FAO, ainsi qu'avec des projets d'autres organismes des Nations Unies comme ceux du FIDA, du PAM et du PNUD ou même avec de grands projets nationaux afin de faciliter le suivi et la supervision. Il sera mis fin également à l'examen des projets du TeleFood par le Comité chargé de l'examen des programmes et des projets au Siège. Il a été informé du fait que la direction comptait appliquer ces changements dès que le rapport du Comité aura été examiné par le Conseil.

D. POUR UNE INTERVENTION PLUS EFFICACE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN, Y COMPRIS SES EFFETS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LES MOYENS D'EXISTENCE ET LA PAUVRETÉ – ÉVALUATION MULTILATÉRALE DE LA CAMPAGNE 2003-05 DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE – RÉPONSE DÉTAILLÉE DE LA DIRECTION⁷

27. Le Comité a apprécié à sa juste valeur la réponse de la direction, qui représente une amélioration considérable par rapport à la version antérieure du document dont il avait été saisi à sa quatre-vingt-seizième session. Le Comité s'est également félicité des observations et des réactions du chef de l'équipe d'évaluation, M. Lukas Brader. Cependant, il a regretté de n'avoir été saisi de la réponse de la direction que très tard et s'est félicité de ce que la direction ait assuré que le Comité d'évaluation étudiait la question de la communication en temps opportun et de manière adéquate des réactions formulées concernant les évaluations.

28. En particulier, le Comité s'est félicité de ce que la FAO abordait désormais ses activités antiacridiennes sous l'angle des moyens d'existence. Il a fait sien l'avis du chef de l'équipe d'évaluation selon lequel il convenait que l'Organisation définisse des priorités plus précises pour ses activités antiacridiennes et est convenu que ces activités devaient continuer de figurer aux premiers rangs des priorités au sein des programmes techniques de l'Organisation, car il s'agit d'un domaine dans lequel la FAO est l'unique fournisseur de services.

29. Il a été rappelé que l'évaluation avait porté aussi bien sur les interventions de la FAO face à la recrudescence acridienne que sur les mesures prises par les pays touchés et les bailleurs de fonds. Le Comité a instamment recommandé à la FAO de jouer un rôle de chef de file de tous les partenaires, afin d'assurer qu'une suite soit donnée à l'évaluation et a estimé que le Comité de lutte contre le criquet pèlerin serait un élément clé.

30. Outre la mise en œuvre des recommandations formulées, la FAO devrait favoriser l'application des recommandations par les partenaires. Étant donné l'importance stratégique considérable du rapport, le Comité a instamment recommandé aux bailleurs de fonds d'accorder, au niveau stratégique, autant d'importance aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation que la FAO. Les urgences acridiennes étant de nature transfrontière, il convient de promouvoir une approche régionale, de renforcer les capacités et d'élaborer des arrangements formels pour faciliter la collaboration entre les différents pays concernés.

31. Le Comité a noté que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pourrait désormais être consulté en cas d'urgence acridienne et d'autres urgences soudaines concernant des organismes nuisibles et des maladies. Il serait également souhaitable d'établir une facilité qui ne serait pas liée aux demandes de pays individuels, en raison de la nature transfrontière de ces menaces. Les bailleurs de fonds, dans leur ensemble, devraient faire preuve de plus de souplesse lors de l'allocation des fonds, qui devraient pouvoir être répartis entre les activités et les pays, en fonction des mouvements des organismes nuisibles.

⁷ PC 97/4 d).

32. Le Comité a fait sienne la réponse de la direction selon laquelle il convenait que la lutte antiacridienne soit plus novatrice, notamment grâce à une utilisation accrue des biopesticides. Le Comité a demandé à la FAO d'effectuer des études, et de publier des rapports, sur l'utilisation des criquets pèlerins en tant que denrées alimentaires et/ou d'aliments pour animaux et sur les répercussions de l'utilisation de pesticides de synthèse.

33. Le Comité a reconnu le rôle fondamental du renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne l'éducation et la formation, aussi bien théorique que pratique, dans le domaine de la surveillance et de la lutte contre le criquet pèlerin, en tenant compte des moyens d'existence, ainsi que des questions liées à l'environnement et à la santé.

34. Le Comité a noté que, comme cela a été signalé dans l'évaluation relative au tsunami, la campagne antiacridienne avait été entravée par des difficultés considérables de nature opérationnelle. Ces contraintes ont été signalées dans le cadre de plusieurs évaluations et, bien que, de toute évidence, des progrès aient été réalisés, de graves problèmes perdurent. Comme l'Évaluation externe indépendante ne serait pas en mesure de traiter en profondeur les processus et procédures concernant la gestion, l'administration et les opérations, le Comité a demandé au Service de l'évaluation d'entreprendre une évaluation des processus, de préférence avec l'appui du Bureau de l'Inspecteur général. Dans le cadre de cette évaluation, il conviendrait d'effectuer une analyse de la nature des contraintes opérationnelles et des risques associés à toute modification des procédures, et d'étudier la possibilité de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, en particulier le PAM.

35. Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de cette évaluation devrait être soumis au Comité du Programme, à sa session de mai 2009.

E. PLAN DE TRAVAIL A EVOLUTION CONTINUE CONCERNANT L'EVALUATION POUR LA PERIODE 2006-09⁸

36. Le Comité a approuvé le Plan de travail à évolution continue concernant l'évaluation pour la période 2006-2009. Il a été souligné que le plan devrait être réexaminé à la lumière des conclusions de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, qui pourraient faire apparaître de nouveaux besoins d'évaluation. Le Comité a également:

- a) souligné l'importance de l'évaluation de l'efficacité de la FAO dans les différents pays. Il a estimé que les évaluations futures au niveau des pays devraient comprendre dans l'échantillon des pays à revenu moyen, en plus des PMA. Même s'il s'agit d'une entreprise complexe, une évaluation au niveau des pays pourrait être effectuée conjointement avec d'autres organismes, y compris ceux ayant leur siège à Rome. Cela faciliterait l'évaluation des contributions de la FAO dans le contexte multilatéral et permettrait également d'évaluer concrètement les contributions du système des Nations Unies à l'alimentation, à l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté rurale;
- b) a souligné qu'il était souhaitable d'entreprendre avec le PAM une évaluation coordonnée de l'ensemble des activités d'information sur l'alimentation et la nutrition réalisées par les deux Organisations;
- c) a estimé qu'il serait souhaitable d'évaluer tout un département de la FAO mais a estimé que le choix du département devrait se faire une fois que seraient connues les conclusions de l'Évaluation externe indépendante;
- d) a noté qu'il serait nécessaire d'évaluer les résultats de la réforme de la structure des bureaux sous-régionaux.

⁸ PC 97/4 e).

37. Le Comité s'est félicité de la contribution du Service de l'évaluation de la FAO à l'évaluation réalisée à l'échelle de tout le système des Nations Unies et a notamment souligné l'importance de l'évaluation de projets pilotes des Nations Unies destinés à garantir l'unité d'action. Il a donc approuvé que le Service de l'évaluation consacre jusqu'à 15 pour cent de ses ressources aux évaluations réalisées à l'échelle de tout le système des Nations Unies.

38. Le Comité, lorsqu'il a passé en revue le Plan de travail, a noté que l'Évaluation externe indépendante avait examiné séparément la fonction d'évaluation à la FAO. Il a demandé à être saisi de cet examen de la fonction d'évaluation à sa quatre-vingt-dix-huitième session, en septembre, après la publication du projet de rapport de l'Évaluation externe indépendante.

F. CONDUITE ET FINANCEMENT DE L'ÉVALUATION INDEPENDANTE DES ACTIVITES EXTRABUDGETAIRES⁹

39. Le Comité a passé en revue les dispositions prises pour la conduite et le financement de l'évaluation indépendante des activités extrabudgétaires. Il a noté que l'évaluation ne portait pas sur l'ensemble du programme financé par des ressources extrabudgétaires et que cela limitait la capacité des organes directeurs d'exercer leurs fonctions de contrôle d'ensemble. Il a été convenu que ces évaluations devraient de plus en plus s'effectuer par programme et par pays, sauf pour les grands programmes de coopération technique pour le développement, qui pourraient continuer à être évalués séparément. Le Comité a donc recommandé au Conseil d'approuver les arrangements ci-après:

- a) L'introduction d'une ligne budgétaire obligatoire pour l'évaluation dans tous les projets extrabudgétaires selon un barème fixé. Deux comptes communs fiduciaires seraient créés à cet effet: un pour les projets d'urgence et de relèvement et l'autre pour les projets de coopération technique pour le développement. En revanche, les projets de coopération technique pour le développement d'un montant de plus de 4 millions de dollars EU continueraient à être évalués séparément;
- b) L'institutionnalisation des dispositions prises pour évaluer les programmes d'urgence et de relèvement et l'application de dispositions analogues aux projets de coopération technique pour le développement. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluation et le rôle joué par le Service de l'évaluation, ces relations institutionnelles comprendront un dialogue approfondi avec les parties prenantes, notamment les bailleurs de fonds et les pays partenaires, concernant la sélection des évaluations et leur conduite.

Point 5: Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies

CL 132/INF/10: JIU/REP/2005/7: Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres aux fins du développement

CL 132/INF/11: JIU/REP/2006/4: Deuxième examen de l'application des Accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes

CL 132/INF/12: JIU/REP/2006/5: Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes: les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien

40. Le Comité a pris note avec intérêt des trois rapports susmentionnés du Corps commun d'inspection et des observations faites par le Directeur général, et a examiné le document

⁹ PC 97/4 f).

CL 132/INF/12 au titre du point 4 b) « Évaluation en temps réel des opérations d'urgence et de relèvement mises en oeuvre par la FAO à la suite du séisme et du tsunami dans l'océan Indien ».

Point 6: Autres questions

41. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour,